



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ N°25/2024 DU 2 MAI 2024
AUTORISATION DE VENTE AU DÉBALLAGE PLACE DE LA GARE

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police ;

Vu le Code du Commerce, notamment ses articles L310-2 et L442-8 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-2 ;

Vu la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

Vu le décret n°96-1097 du 16 décembre 1996 relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en solde et vente en magasin d'usine ;

Vu la loi n°87-962 du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente et l'échange d'objets mobiliers et notamment son article 2 ;

Vu la demande formulée le 26 avril 2024 par Laurent GROS, représentant la société GAEC HORTICOLE GROS, tendant à obtenir l'autorisation de procéder, le 19 mai 2024, à une vente au déballage sur la place de la Gare à Vallorcine ;

Considérant la nature de l'opération envisagée « vente de plants de légumes »

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise GAEC HORTICOLE GROS est autorisée à procéder le 19 mai 2024 à une vente au déballage « vente de plants de légumes » ;

ARTICLE 2 : L'entreprise GAEC HORTICOLE GROS est autorisée à occuper le domaine public pour une durée d'une journée, sise place de la Gare à Vallorcine le 19 mai 2024 ;

ARTICLE 3 : La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des conditions de sécurité ;

ARTICLE 4 : M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la Gendarmerie, au SDIS et à l'entreprise GAEC HORTICOLE GROS.

Certifié exécutoire le 2 mai 2024

Fait à Vallorcine le 2 mai 2024

Le Maire,

